



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 576

RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de la Ville de Ville-Marie par le soussigné, directeur général;

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 16 août 2021, le conseil a adopté par résolution le règlement n° 576 relatif au traitement des élus municipaux.

Le règlement n° 576 entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Ville-Marie, ce 18 août 2021.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte

Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication

Je soussigné, Martin Lecompte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville de Ville-Marie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en l'affichant aux endroits requis le 18 août 2021 et en le publiant sur le site Web de la Ville de Ville-Marie le 18 août 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18 août 2021.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte

Directeur général et secrétaire-trésorier